## REPUBLIQUE FRANCAISE **ALPES MARITIMES CANTARON**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 006-210600318-20240409-240407-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2404-07

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur

Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14 Présents : 10+4 proc Votants:

Etaient présents : Gérard STOERKEL - Eliane CALDEI-VIDAL - Christian DI MARTINO - Béatrice ROZIER - Fabrice FONTAINE - Chantal BARBIER

- Patrice MARTIN - Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine

FAGES - Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Objet : Demande d'aide financière Pour l'aménagement Terre d'Eze

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une nouvelle voie publique pour améliorer l'accessibilité du secteur Ouest du Village, désenclaver une zone d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP3) inscrite au plan local d'urbanisme (PLU). Cette nouvelle voie publique serait établie entre le chemin de Terre d'Eze et le côté Ouest du Village, avec le prolongement de la rue du Four pour améliorer l'accessibilité du Village en terme de sécurité incendie et d'évacuation sanitaire mais également de débloquer la constructibilité du secteur au travers d'un projet urbain partenarial (PUP). Les riverains participeraient au financement de la route, la commune prenant en charge une partie des réseaux.

Le montant total de la part communale subventionnable pourrait s'élever à 85 145 € HT.

Aussi, il apparaît nécessaire de demander une aide financière auprès du partenaire financier suivant :

Le Département des Alpes Maritimes pourrait participer

à hauteur de 60%.....soit 51 087 €

Autofinancement

à hauteur de 40%.....soit 34 058€

Le Consell Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PAR 5 VOIX **POUR, 1 ABSTENTION, 8 VOIX CONTRE** 

- N'ACCEPTE PAS le projet d'aménagement pour Terre d'Eze,
- N'ACCEPTE PAS le plan de financement mentionné ci-dessus,
- N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Le Maire.

**Christian DI MARTINO** 

Signé par : Gérard BRANDA Date : 15/04/2024

Qualité: Maire